



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 25 MAI 2020 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à M. et Mme Bonvin, Sentier de Renges 4a, parcelle 383, pour la réfection des façades de leur maison,
- De délivrer une autorisation simple à M. Al-Darweesh, Ch. des Vergers 3, parcelle 360, pour la réfection des façades de sa maison,

La municipalité